

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

217 MICRON Wax

UFI: AJD0-20J0-N000-EAGF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit pour le nettoyage et l'entretien professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KAW KIEHL KG
Rue: Oskar-von-Miller-Str. 1
Lieu: D-85235 Odelzhausen
Téléphone: +49 8134 9305-40 Téléfax: +49 8134 5145
e-mail: info@kiehl-group.com
Interlocuteur: Département de laboratoire
Internet: www.kiehl-group.com
Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145
Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59
Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029
ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,
Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199
Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41
KIEHL Middle East LLC	A8-LIU 48/49 - KIZAD	Abu Dhabi, U.A.E.	Tel. +971 2 550 33 96

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 33 3 83 85 21 92

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 1; H410

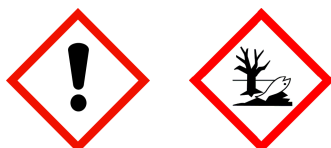
Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 2 de 10

Mentions de danger

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

composés cationiques, substances d'entretien, solvants hydrosolubles, colorants, parfums (Amylcinnamal, Citronellol, Coumarin, Geraniol, Linalool, Hydroxycitronellal, Benzyl benzoat, Hexyl Cinnamal, Eugenol)

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1335203-21-8	Imidazolium compounds, 2-C17-unsatd.-alkyl-1-(2-C18-unsatd. amidoethyl)-4,5-dihydro-N-methyl, Me sulfates			15 - < 20 %
	931-745-8		01-2119582803-32	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H400 H410			
111-76-2	2-Butoxyethanol			5 - < 10 %
	203-905-0		01-2119475108-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H332 H302 H315 H319			
67-63-0	Propane-2-ol			5 - < 10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxane			1 - < 5 %
	208-764-9		01-2119511367-43	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 3 de 10

Après inhalation

ne présente aucun risque à l'inhalation

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Tout moyen d'extinction possible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit

lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Non demandé.

Pour les non-secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 4 de 10

Consignes pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spéciales requises.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non demandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants de protection

Recommandation : des gants en nitrile d'une épaisseur de 0,4 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

Protection de la peau

Non demandé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 5 de 10

Protection respiratoire

Non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	rouge	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:		<0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		>78 °C
Inflammabilité		
solide/liquide:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		36 °C
Température d'auto-inflammation:		>200 °C
Température de décomposition:		indéterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		env. 5,0 K-QP1012C
Viscosité cinématique:		indéterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
indéterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		indéterminé
Pression de vapeur:		indéterminé
Densité (à 20 °C):		0,96 g/cm ³ K-QP1012E
Densité de vapeur relative:		indéterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Non-explosif

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Sans rapport

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

indéterminé

Teneur en corps solides:

indéterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Viscosité dynamique:

indéterminé

Durée d'écoulement:

indéterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 6 de 10

10.1. Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer a des températures supérieures à 30 °C.

10.5. Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-Butoxyethanol				
	orale	DL50 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 300 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1335203-21-8	Imidazolium compounds, 2-C17-unsatd.-alkyl-1-(2-C18-unsatd. amidoethyl)-4,5-dihydro-N-methyl, Me sulfates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,8 mg/l	96 h	Leuciscus idus(Ide)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 0,4 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,065 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 564 mg/l)	3 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Les combinaisons cationiques ne sont biodégradables que dans une forte dilution. Dans les canalisations, elles sont suffisamment diluées et inactivées par d'autres substances. Le produit en solution peut donc sans problème, être éliminé par la canalisation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit ne contient pas de dérivés organohalogéniques adsorbables (AOX), ni de substances pouvant former des composés halogénés AOX.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

Demande Chimique en Oxygène (DCO): 1351mg O2/g

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Vider soigneusement les bidons.

Ne pas verser des restes de produits en grande quantité dans la canalisation.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 8 de 10

L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Contenants nettoyés à retourner à l'entreprise pour recyclage.

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Composé d'imidazolium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Imidazolium compound)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non demandé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 9 de 10

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

Decamethylcyclopentasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 70, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3 / 6 / 7 / 8 / 12

Abréviations et acronymesADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

217 MICRON Wax

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: c2170_sd

Page 10 de 10

EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)